Des histoires qui comptent.

Envoyez votre histoire avant le 28 avril 2023









I. Qui peut poser sa candidature pour le Prix?

Le Prix est ouvert aux journalistes dans les trois catégories suivantes :

Prix international: reportage publié par un média situé dans l'un des *pays partenaires* de l'Union européenne.

Prix Europe: reportage publié par un média situé dans l'Union européenne.

Prix du meilleur journaliste émergent: ouvert aux journalistes âgés de moins de 30 ans pour des reportages publiés par un média situé dans l'*Union européenne ou l'un de ses pays partenaires*.

2. Comment un journaliste peut-il soumettre sa contribution pour le Prix?

Les contributions doivent être déposées en ligne à l'aide du *formulaire de candidature* disponible sur le site Internet du Prix.

- 3. Y a-t-il un nombre maximal de contributions qu'un journaliste peut déposer ?

 Oui, les journalistes ne peuvent déposer qu'une seule contribution et dans une seule catégorie.
- 4. Quelle est la date limite pour déposer sa contribution pour le Prix ?

 La date limite de dépôt des contributions est le 28 avril 2023 à 23h59 CET.
- 5. Un article de plus de 2 300 mots peut-il être soumis?

Oui, à condition qu'il soit accompagné d'un extrait de 2 300 mots maximum. Les candidats doivent fournir à la fois l'extrait et un lien vers l'article dans son entier. **L'évaluation portera sur l'extrait uniquement.**

6. Une œuvre vidéo ou audio peut-elle excéder une durée de 30 minutes?

Oui, à condition qu'il soit accompagné d'un extrait de 2 300 mots maximum. Les candidats doivent fournir l'extrait ainsi qu'un lien vers l'œuvre dans son entier. **L'évaluation portera sur l'extrait uniquement**.

- 7. Une candidature peut-elle être déposée dans une autre langue que l'anglais?
 - Oui, mais si la contribution n'est pas réalisée en anglais, en espagnol, en français ou en portugais, elle devra obligatoirement être accompagnée d'une traduction dans l'une de ces langues avec un lien vers le reportage original. **Seule la traduction fera l'objet d'une évaluation.**
- 8. Une contribution publiée antérieurement à la période d'éligibilité peut-elle être soumise ?

Non, les contributions doivent avoir été publiées ou diffusées entre le 10 mars 2022 et le 9 mars 2023 pour être éligibles pour le Prix.

9. Est-il possible de soumettre une contribution réalisée en collaboration avec un autre auteur ?

Oui, les œuvres qui sont co-signées sont éligibles pour le Prix, à condition que l'ensemble des coauteurs relèvent de la même catégorie et remplissent les critères d'éligibilité.

- IO. Le journaliste reçoit-il un courriel de confirmation du dépôt de sa candidature ? Oui, un courriel de confirmation est envoyé au journaliste après le dépôt de sa candidature.
- II. Un article publié en ligne dans un journal payant peut-il concourir pour le Prix ?

 Tout article soumis doit être disponible gratuitement en ligne. Si le média dispose d'un péage de lecture numérique, l'article soumis doit être en dehors de ce péage.
- **12.** L'article soumis pour le concours doit-il être publié sur le site Internet d'un média, ou bien l'article soumis pour être sélectionné peut-il également avoir été publié dans un média qui n'existe qu'en version imprimée?

Le libre accès est une condition de participation au prix. Si un article en ligne concourant pour le prix est masqué derrière un péage de lecture numérique, ce dernier doit être supprimé pour que l'article soit éligible. Les articles qui n'ont été publiés qu'en version imprimée peuvent être soumis au format PDF via un lien accessible par tous, par exemple en les téléchargeant sur un service tel que Dropbox ou Google Drive, avec l'autorisation de l'éditeur.

